

9. CONCLUSION

Conformément à la méthode adoptée, notre étude était divisée en plusieurs parties dont chacune traitait d'un aspect particulier du phénomène de la latinisation du français. A la fin des différentes parties, nous avons formulé des conclusions résultant de l'analyse de chacun des aspects particuliers. En résumant ces conclusions partielles, nous essaierons maintenant d'évaluer le rôle des différents facteurs analysés dans le processus de la relatinisation du français. Nous rappellerons également certains principes de la théorie générale de l'emprunt lexical que notre analyse a permis de vérifier.

9.1 Causes externes

Nous avons démontré que la relatinisation du français s'effectuait dans le cadre d'une diglossie opposant le latin et la langue vernaculaire. A mesure que le français s'étendait dans les domaines réservés jusque là au latin, il s'enrichissait de nouveaux lexèmes dont la majorité était des emprunts au latin. Les médiateurs de ces emprunts étaient, dans la plupart des cas, les clercs, qui utilisaient le latin et le vernaculaire concurremment en fonction de la situation de communication. Dans le milieu des clercs, mais aussi parmi la bourgeoisie lettrée, le français et le latin coexistaient en symbiose étroite, et cela jusqu'à la fin du Moyen âge. Les interférences lexicales étaient la conséquence naturelle de cette situation particulière. Les causes de l'emprunt sont donc essentiellement d'ordre extralinguistique : la langue doit répondre aux nouveaux besoins communicatifs qui surgissent à mesure que le français investit de nouveaux champs discursifs.

Les causes externes sont donc la première cause de la relatinisation du français au Moyen âge. Toutefois, elles ne suffiraient pas, à elles seules, à expliquer le caractère massif de l'emprunt au latin. La prolifération des latinismes dans le lexique français que l'on observe depuis le XIII^e jusqu'au XV^e siècles est due également aux raisons internes, purement linguistiques. Celles-ci se situent à deux niveaux – phonétique et morphologique.

9.2 Causes internes

9.2.1 Niveau phonétique

D'abord, il faut souligner que l'assimilation phonétique des emprunts au latin ne posait aucun problème en français. Comme nous l'avons démontré, depuis le XIII^e siècle (et même avant), les latinismes étaient francisés systématiquement selon des modèles préétablis, les correspondances phonétiques

entre le lexème source et l'emprunt sont devenues régulières et, dans une très grande mesure, prédictibles. Tout mot latin pouvait passer en français sans que les locuteurs se heurtent aux problèmes liés à son assimilation phonétique. L'on se rend compte de l'importance de ce facteur pour la latinisation du français quand on observe les difficultés que représente pour les locuteurs l'assimilation phonétique des emprunts à d'autres langues : A. Říhová (2004) a démontré que le mot *croissant*, emprunt au français en tchèque, est prononcé par les locuteurs tchèques de 21 manières différentes.

9.2.2 Niveau morphologique

La deuxième raison, la plus importante, concerne la relation entre le latinisme et les structures morphologiques du français. On a vu que, grâce à un nombre particulièrement élevé des emprunts qui présentaient les mêmes structures morphologiques, les affixes dérivationnels véhiculés par les latinismes sont progressivement devenus partie intégrante du système dérivationnel français. Il est important de noter que le facteur phonétique a contribué à cette situation dans la mesure où les correspondances phonétiques pouvaient être établies entre les affixes « populaires » et « savants » ayant la même fonction (*-aison* : *-ation* ; *-té* : *-ité* ; *entr-* : *inter-*, etc.). Les emprunts des mots latins construits n'étaient pas opaques pour les locuteurs français dont la compétence lexicale leur permettait de les décomposer en base + affixes et de déduire ainsi leurs sens compositionnels. De plus, les mots comme *perturbation*, *accusation*, *imaginable* que les dictionnaires identifient comme emprunts au latin peuvent aussi bien être considérés comme créations françaises formées selon les règles relevant de la compétence lexicale des locuteurs français. On peut ainsi leur assigner le statut de mots potentiels ayant une réalité linguistique du moment où apparaît leur base (*perturber*, *accuser*, *imaginer*) dans la langue française. Notre analyse des manières d'insertion des latinismes en discours vient à l'appui de cette affirmation. Les deux modalités de néologie lexicale s'interpénètrent en français médiéval, l'emprunt stimulant la création française. Rien d'étonnant que, dans ces conditions, les latinismes pullulent en français.

Le succès qu'ils ont connu est donc attribuable également à ces raisons internes. Il est évident que la parenté étymologique entre le latin et le français a largement contribué à l'intégration facile des latinismes en français et au niveau phonétique et au niveau morphologique.

9.3 Quelques remarques à propos de la théorie générale de l'emprunt lexical

Notre analyse de la relatinisation du français au Moyen âge a également permis d'illustrer certains phénomènes liés à la problématique de l'emprunt lexical en général.

Premièrement, nous avons démontré l'intérêt de l'application de l'approche structurale à l'analyse sémantique des mots d'emprunt concrets. La

vraie nature du changement qui s'opère au sein du système lexical au moyen de l'emprunt ne peut être définie rigoureusement qu'à l'aide des analyses des oppositions qui déterminent la valeur d'un élément emprunté : même si *indigentia* latin, dans certains contextes, peut signifier la même chose que *indigence* français, leurs valeurs sont différentes puisque les structures des paradigmes respectifs auxquels appartiennent les unités dans les deux langues n'étaient pas identiques. La théorie des champs conceptuels s'est montrée particulièrement efficace pour ce genre d'analyse.

Deuxièmement, nous avons abordé les questions relatives à la polysémie que peut développer un mot d'emprunt dans la LE. On a vu que l'emprunt, monosémique immédiatement après son introduction dans le LE, peut acquérir, par la voie de l'emprunt sémantique, d'autres acceptions qu'à le lexème source polysémique dans la LS. Dans ce cas, les sèmes fondamentaux qui relient les différentes acceptions du lexème entre elles sont les mêmes dans les deux langues : exemple *conception*, *résolution*, *nation*. Cependant, le mot d'emprunt peut se doter de nouvelles acceptions indépendamment de la LS. C'est le cas par exemple de *potence* dont les sèmes fondamentaux communs à toutes les acceptions polysémiques en français n'ont pas d'équivalent dans le sémème du lexème source.

Nous sommes persuadés que le l'emprunt lexical est un objet légitime de l'analyse linguistique. Non seulement l'étude des emprunts nous découvre certains aspects relevant de la « linguistique externe¹ » (contacts entre les langues, prestige d'une langue auprès d'une autre communauté linguistique, l'extension géographique des langues, etc.), mais aussi, elle contribue à une meilleure compréhension du fonctionnement interne des langues.

1 cf. Saussure (1971: 40-43)